

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC - CONSULTATION ÉCRITE  
FOIRE AUX QUESTIONS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 3 août 2020, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement no 343-2020 relatif à la marge de recul avant, à la localisation des bâtiments secondaires et aux cases de stationnement dans les zones RB-5 et RB-6 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020 et 341-2020)

Foire aux questions

- **QU'EST-CE-QUE C'EST ?** Les changements proposés visent à apporter des modifications aux normes encadrant le développement de la rue des Moissons.
- **POURQUOI CES CHANGEMENTS ?** Ces changements sont nécessaires en raison de la particularité de la division cadastrale.
- **COMMENT CES CHANGEMENTS VONT-ILS ME TOUCHER ?** La réglementation modifiée concerne principalement la marge de recul avant, l'implantation des bâtiments secondaires et la localisation des cases de stationnement dans Le développement rue des Moissons (zones RB-5 et RB-6).
- **EST-CE QUE JE PEUX CONSULTER CE PROJET DE RÈGLEMENT ?** Oui, le projet de règlement 343-2020 et la grille des usages et des normes sont disponibles sur le site web de la municipalité [www.saint-isidore.net](http://www.saint-isidore.net).
- **COMMENT PUIS-JE FAIRE VALOIR MON OPINION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ ?** Une consultation écrite se déroule jusqu'au 26 octobre 2020. Au cours de cette consultation, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire en envoyant leurs commentaires :
  - Soit par courrier électronique, à l'adresse [info@saint-isidore.net](mailto:info@saint-isidore.net) ;
  - Soit par la poste, au 128, route Coulombe, Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce neuvième (9<sup>e</sup>) jour du mois d'octobre deux mille vingt (2020).



Marc-Antoine Tremblay,  
Directeur général et secrétaire-trésorier